

La formation professionnelle et l'accessibilité

Une rencontre territoriale à Toulouse a permis à différentes organisations de mener ensemble une collaboration interprofessionnelle sur des enjeux de société.

La délégation Midi-Pyrénées du CNFPT a accueilli dans ses locaux un colloque consacré à la formation professionnelle et l'accessibilité le 23 mai. Cette rencontre a la particularité d'avoir associé trois organisations professionnelles, l'association des Ingénieurs Territoriaux de France (AITF), l'Association des techniciens supérieurs territoriaux de France (AATF) et l'Association des contrôleurs de travaux territoriaux de France (ACTF), en collaboration avec l'union régionale de Midi-Pyrénées du syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales (SNDGCT) et le CNFPT. L'objectif de cette journée était de mener ensemble

une collaboration interprofessionnelle sur des enjeux de société aussi importants et sensibles que l'accessibilité et la formation. Les ateliers et conférences organisés tout au long de la journée se sont tenus en présence du directeur général du CNFPT, de son directeur régional et des présidents régionaux organisateurs.

Confronter analyses et expériences

Les thèmes à l'honneur ont permis de mettre en perspective les récentes lois relatives à la formation professionnelle, au handicap et l'accessibilité. Après une conférence sur la loi

Handicap et une table ronde sur l'accession sociale à la propriété, trois ateliers étaient organisés. Pour l'atelier, animé par le CNFPT, les participants

« Mettre en perspective formation professionnelle, handicap et accessibilité »

ont pu visualiser les principes qui guident la réforme de la formation professionnelle tout au long de la vie. Des modalités de mise en œuvre sont nécessaires pour y répondre, tels que favoriser le développement des compétences et la mobilité par la construction de parcours de formation adaptés, faciliter l'accès à des formations qualifiantes et certifiantes, produire des réponses de formation individualisées, ... Des changements sont à prendre en compte et à

anticiper comme la réforme des formations obligatoires avec VAE, une adaptation des formations non obligatoires ; le livret individuel de formation, le droit individuel à la formation professionnelle, ou encore une nouvelle dimension pour les plans de formation.

Pour le CNFPT cela nécessite de repenser l'offre entre les différentes structures, d'envisager d'accroître les partenariats déjà nombreux et de bâtir encore davantage de formations communes avec les autres fonctions publiques, les universités, les grandes écoles...

Cette journée a été l'occasion pour les professionnels de confronter leurs analyses et leurs expériences, au regard de ses nouvelles réglementations.